

RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2014-2015



RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2014-2015



Coordination : Lise Guérin

Rédaction :

Lise Guérin

Josée Gagné

Jean Girard

Gabriel Roy

Gérard Szaraz

Simon Allard

Lucie Bertrand

Révision linguistique : Claire Fecteau

Conception graphique et mise en page : Pige communication

Crédits photos en page couverture : Jean Girard, Antoine Nappi,
EnviroFoto

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au :

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Télécopieur : 418 275-8884

Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

La publication est accessible sur le site Internet :

<http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-7351-8-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-7351-7-5 (version PDF)

ISSN papier : 1911-4435

ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

Le 1^{er} septembre 2015

Monsieur Laurent Lessard

Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 10^e rapport d'activités du Forestier en chef, qui rend compte des résultats relatifs aux principales actions menées au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Notre rapport d'activités fait également le point sur les actions inscrites dans le cadre de notre *Plan stratégique 2012-2016* et de notre *Plan d'action de développement durable 2013-2015*.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Forestier en chef

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.

Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2014-2015	7
LE FORESTIER EN CHEF	
L'origine de la fonction	8
Les responsabilités	9
Notre mission, notre vision, nos valeurs	10
L'indépendance de la fonction de Forestier en chef	11
L'organisation	11
L'équipe de direction	14
Le budget d'opération	15
LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2014-2015	
Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018	16
Mise en disponibilité de 36 millions de mètres cubes de bois	18
Prolongation et mise à jour de territoires forestiers résiduels	18
2 ^e Séminaire sur le calcul des possibilités forestières	19
Analyses d'impact comme outils d'aide à la décision	21
Progression des outils de calcul des possibilités forestières	21
Élargissement de la portée de la certification ISO 9001	23
Avis du Forestier en chef	24
Bilan de l'état des forêts publiques du Québec 2008-2013	25
Communications	26
Plan d'action de développement durable 2013-2015	28

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016	29
SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015	37
PLAN D'ACTION DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF POUR L'ANNÉE 2015-2016	42
ANNEXE 1: ORGANIGRAMME	44
ANNEXE 2: CONTRIBUTIONS DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF....	45
ANNEXE 3: LISTE DES ACRONYMES	47

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

- Figure 1** Répartition territoriale du Bureau du forestier en chef et localisation du personnel au 31 mars 2015
- Figure 2** Évolution du salaire du personnel du Bureau du forestier en chef ainsi que du budget annuel de fonctionnement de l'organisation de 2007 à 2015
- Tableau 1** Actions réalisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan stratégique 2012-2016
- Tableau 2** Actions réalisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan d'action de développement durable 2013-2015



Gérard Szaraz, Forestier en chef, en compagnie d'une partie de son équipe lors du Séminaire sur le calcul des possibilités forestières en décembre 2014



Photographe: Olivier Cameron-Trudel

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2014-2015

- Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018
- Détermination des volumes non récoltés de la période 2008-2013 et mise en disponibilité de 36 millions de mètres cubes de bois
- Mise à jour des possibilités forestières pour 11 territoires forestiers résiduels
- Tenue du 2^e Séminaire sur le calcul des possibilités forestières
- Production de 5 nouveaux avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Cueillette et analyse des données pour la production du Bilan de l'état des forêts publiques du Québec et de leur aménagement durable
- Modification de la structure organisationnelle du Bureau du forestier en chef

LE FORESTIER EN CHEF

L'origine de la fonction

En créant le poste de Forestier en chef en 2005, le gouvernement du Québec donnait suite à l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, mieux connue sous le nom de commission Coulombe. En 2004, cette commission était chargée de dresser un état de situation de la gestion des forêts publiques et de formuler des recommandations en réponse aux besoins et aux aspirations de la population québécoise.

Ainsi, le 14 juin 2005, le gouvernement du Québec adoptait à l'unanimité le projet de loi n° 94 créant le poste de Forestier en chef. Il s'agit d'un moment marquant dans l'histoire de la gestion forestière au Québec. Cette fonction revêt un caractère unique en raison des responsabilités importantes qui incombent au Forestier en chef et par le statut d'indépendance que la loi lui accorde.



Photographe : Julie Bouchard, MIFP

Les responsabilités

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier précise les principales fonctions du Forestier en chef qui, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, a la responsabilité :

- d'établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières ;
- de préparer, de publier et de maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- de déterminer, de réviser et de modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement, les forêts de proximité et certains territoires forestiers résiduels en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- de déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- d'analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- de produire des avis et de conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale et la délimitation des unités d'aménagement et des forêts de proximité, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale ;
- de produire, pour la période 2008-2013 et en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable pour les forêts du domaine de l'État.



Jean Girard,
directeur du calcul
et des analyses
et **Gérard Szaraz,**
Forestier en chef

Photographe : Denis Baril, MFFP

Notre mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état et la gestion des forêts afin d'assurer la pérennité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier.

Notre vision

Une équipe performante reconnue pour sa rigueur et pour la fiabilité de ses analyses.

Nos valeurs

Objectivité et intégrité

- Agir sans préjugé, sans favoritisme et en toute impartialité.
- Agir avec professionnalisme, librement et sans influence indue.

Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail en utilisant les meilleurs outils, techniques et connaissances disponibles dans l'accomplissement des mandats de l'organisation.

Expertise et rigueur

- Assurer de hauts standards d'expertise professionnelle où chacun est responsable d'actualiser ses connaissances et de progresser dans son domaine de compétence.
- Faire preuve de rigueur intellectuelle afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.
- Utiliser judicieusement les ressources et les informations disponibles.



Photographe : Marc-André Brochu

L'indépendance de la fonction de Forestier en chef

Le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, du sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La loi lui confère cependant un statut particulier d'indépendance dans les fonctions qui lui sont déléguées. Le Forestier en chef adopte et met à jour périodiquement ses propres plans stratégiques et de développement durable. Il énonce aussi la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et les valeurs qui guident l'ensemble de ses actions. Enfin, dans un esprit de transparence, l'organisation gère son propre site Internet.

L'organisation

Au 31 mars 2015, 55 employés permanents travaillaient au Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 16 bureaux de 7 grandes régions de la province soit 19 au Saguenay–Lac-Saint-Jean (dont 16 au siège social de Roberval), 9 dans la Capitale-Nationale, 5 dans les Laurentides, 8 en Abitibi, 4 au Bas-Saint-Laurent, 3 en Mauricie, 3 en Gaspésie, 4 en Outaouais et 1 à Montréal.

La structure du Bureau du forestier en chef, illustrée par l'organigramme de l'annexe 1, compte deux directions qui se partageaient la responsabilité des activités suivantes :

- Jusqu'au 31 mars 2015, la Direction du calcul des possibilités forestières était chargée de l'évaluation des possibilités annuelles de coupe des forêts du domaine de l'État. Elle était aussi responsable d'évaluer les volumes de bois pouvant être récoltés ponctuellement sans affecter les possibilités forestières à long terme, de produire les évaluations d'impacts de décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et d'implanter un système de gestion de la qualité (ISO 9001). Une majorité des analystes oeuvraient dans les régions où ils représentaient également le Bureau du forestier en chef auprès des directions générales régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et des instances régionales.
- Jusqu'au 31 mars 2015, la Direction du développement stratégique et de l'administration assurait la coordination des activités sectorielles et ministérielles telles que la planification stratégique, le *Plan d'action de développement durable*, la reddition de comptes administrative ainsi que les analyses et le suivi de dossiers sectoriels. Cette direction encadrait aussi la planification, la coordination et le soutien des activités de communication et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. La Direction du développement stratégique et de l'administration avait aussi le mandat d'élaborer et de mettre à jour le *Manuel de détermination des possibilités forestières*, de mettre au point les systèmes et les méthodes associés à la réalisation du calcul des possibilités forestières et d'élaborer les avis du Forestier en chef.

Réorganisation administrative et maintien d'une organisation efficace et efficiente

Au cours de l'année 2014-2015, le Bureau du forestier en chef a amorcé une réflexion sur le plan de son organisation administrative dans le but d'améliorer son efficacité et son efficience. L'organisation a également été appelée à contribuer au plan de réduction des dépenses de l'État. Pour ces raisons, le Bureau du forestier en chef a procédé à la fusion de ses deux directions pour n'en former qu'une seule appelée dorénavant la *Direction du calcul et des analyses*. Aussi, 14 membres de son effectif ont été transférés vers d'autres secteurs du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ces changements ont pu être appliqués en raison de l'achèvement de la mise en place de l'infrastructure technologique servant au calcul des possibilités forestières, la fusion à venir de certaines unités d'aménagement et la synchronisation du calcul des possibilités forestières et de l'inventaire forestier.

Siège social du Forestier en chef à Roberval

Le siège social du Forestier en chef est situé à Roberval. Le Forestier en chef y est présent de façon régulière pour assurer la gouvernance et le suivi de ses mandats. C'est au siège social que sont réalisées notamment des activités liées à la gestion administrative, à la production d'avis du Forestier en chef et à la coordination du calcul des possibilités forestières pour le Service du calcul et des analyses du centre.



Photographe : Lise Guérin, BFEC

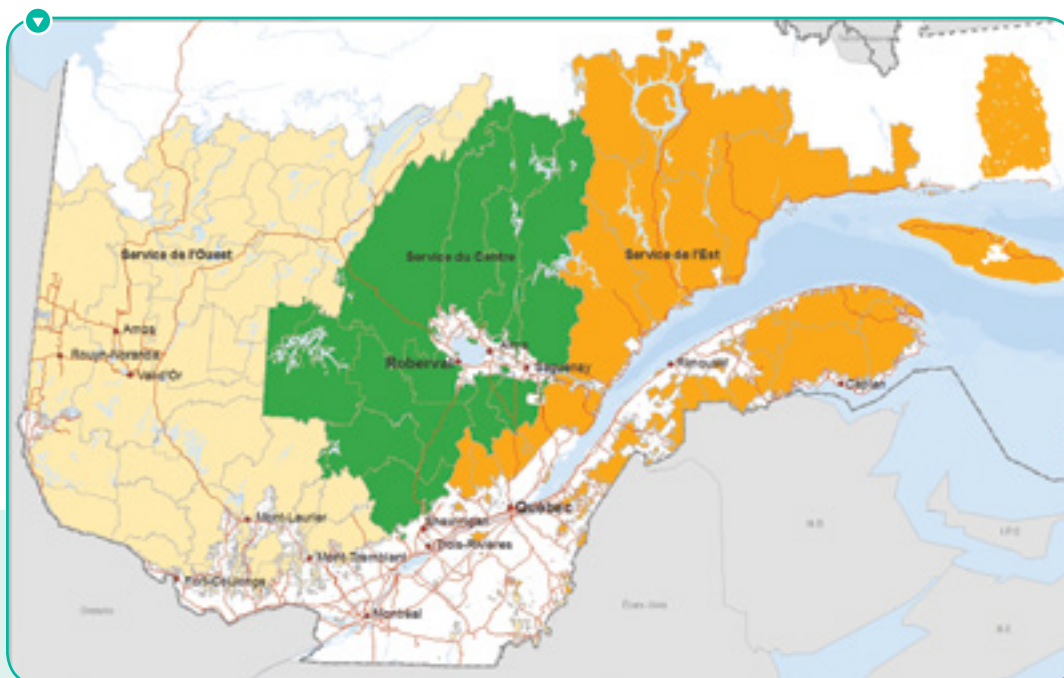
Bureau local de Québec et organisation régionale

Le bureau local de Québec facilite les échanges réguliers avec la structure gouvernementale et ministérielle. On y exerce principalement des fonctions de coordination du calcul des possibilités forestières et de développement de systèmes et méthodes qui y sont associés.

Le réseau régional du Bureau du forestier en chef est constitué de personnes spécialisées dans le domaine du calcul des possibilités forestières, en géomatique et en gestion de la qualité œuvrant pour la Direction du calcul et des analyses. Cette direction est composée de trois services désignés sous les vocables « Service du calcul et des analyses de l'est », « Service du calcul et des analyses de l'ouest » et « Service du calcul et des analyses du centre » (voir la figure 1). La réalisation des travaux d'évaluation des possibilités forestières est ainsi répartie largement sur le territoire du Québec forestier.

FIGURE 1

Découpage territorial du Bureau du forestier en chef et localisation du personnel au 31 mars 2015



L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Jean Girard, ing.f., M.Sc.
Directeur du calcul des
possibilités forestières
(Direction du calcul et des
analyses au 1^{er} mai 2015)



David Baril, ing.f.
Chef du Service du calcul
et des analyses de l'ouest



Marc Plante, ing.f.
Directeur du développement
stratégique et de l'administration
(jusqu'au 31 mars 2015)



Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef



Caroline Couture, ing.f.
Chef du Service du calcul
et des analyses du centre



Daniel Pelletier, ing.f.
Chef du Service du calcul
et des analyses de l'est

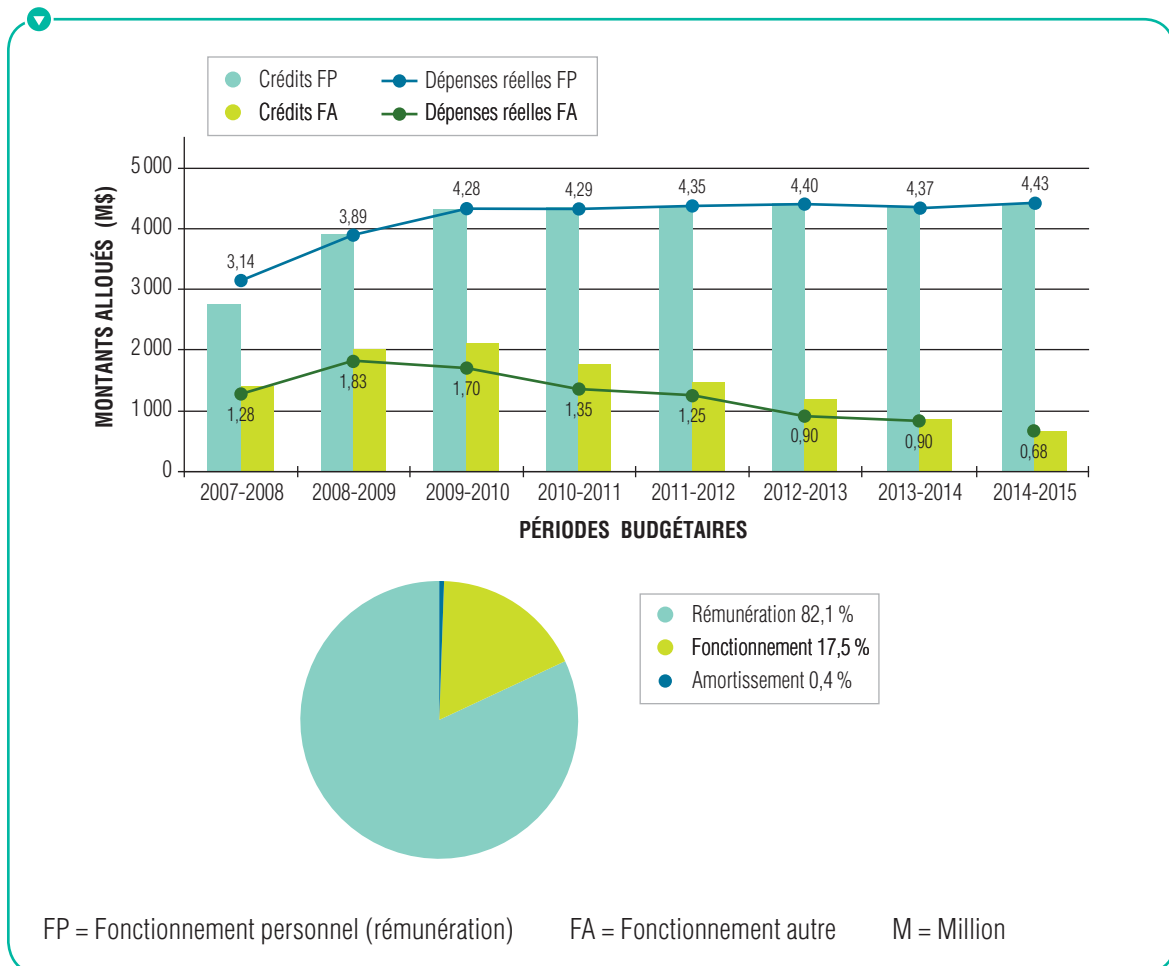
Le budget d'opération

En 2014-2015, les dépenses d'opération autorisées pour le Bureau du forestier en chef ont été de 5,4 M\$. De ce montant, 4,5 M\$ ont été consacrés à la rémunération et 0,95 M\$ au fonctionnement (18 %). Également 0,02 M\$ ont été consacrés à l'immobilisation et à l'amortissement.

La figure 2 montre les montants accordés comparés à l'évolution des dépenses réelles depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef. Les crédits alloués représentent la masse salariale ainsi que le budget de fonctionnement de l'organisation.

FIGURE 2

Évolution du salaire du personnel du Bureau du forestier en chef ainsi que du budget annuel de fonctionnement de l'organisation de 2007-2008 à 2014-2015 en milliers de dollars.



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2014-2015

Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018

Le 14 mai 2014, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a entériné la recommandation du Forestier en chef de modifier les possibilités forestières des 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État. Ce même jour, les résultats du nouveau calcul des possibilités forestières ont été mis en ligne sur le site Internet du Forestier en chef pour une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Les travaux à la base de la recommandation du Forestier en chef

Plusieurs éléments sont à la base de la recommandation du Forestier en chef de modifier les possibilités forestières de la période 2013-2018. Parmi ceux-ci se trouvent les changements intervenus dans le foulée de la mise en œuvre du nouveau régime forestier, la nécessité de prendre en compte, dans les possibilités forestières, les objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que les nouvelles connaissances à l'égard des forêts et de leur évolution. Dans ses analyses, le Forestier en chef a également intégré une diversité d'enjeux complexes d'aménagement forestier en utilisant des méthodes et des outils de calcul améliorés.

Augmentation des possibilités forestières à compter du 1^{er} avril 2015

Les résultats du nouveau calcul des possibilités forestières ont indiqué une augmentation de 7 % du volume maximum de récolte annuelle. Ce dernier passe ainsi de 30,6 à 32,6 millions de mètres cubes de bois annuellement à compter du 1^{er} avril 2015. Les résultats varient selon les régions, sept d'entre elles ont bénéficié d'une hausse des possibilités forestières alors que cinq ont connu une baisse.



Simon Guay, analyste au Bureau du forestier en chef

Mise en ligne et diffusion des documents d'accompagnement pour la mise en œuvre des nouvelles possibilités forestières

La révision des possibilités forestières a donné lieu à une abondante diffusion de documents d'information destinés à faciliter leur mise en œuvre. Ainsi, 71 rapports faisant état des niveaux de récolte, des activités sylvicoles requises et de la répartition des possibilités par contraintes opérationnelles et par type de forêt ont été mis en ligne. Pour faciliter l'attribution des bois et la révision des garanties, des travaux importants ont été réalisés dans la répartition des volumes en diverses qualités.

D'autre part, plusieurs documents de support à la planification ont été mis en ligne pour guider la mise en œuvre de la stratégie sous-jacente au calcul et la révision en conséquence des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFI-T). Cette documentation présente des tableaux permettant de guider et d'explorer la stratégie retenue ainsi que des éléments cartographiques pour localiser les interventions modélisées. Un ensemble de documents similaires permettant de faciliter les démonstrations requises par les certifications forestières a aussi été rendu disponible pour chaque unité d'aménagement. Dans la même foulée, les modèles d'optimisation développés dans l'exercice sont maintenant disponibles par le biais de la Géoboutique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.



Photographe: Pierre Petitclerc, MFFP

Mise en disponibilité de 36 millions de mètres cubes de bois

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) établit que le Forestier en chef a notamment pour fonction de déterminer, après la révision quinquennale des possibilités forestières, les volumes de bois non récoltés devenus disponibles pour la récolte et de rendre publics ces volumes ainsi que les motifs justifiant leur détermination.

Au cours de l'année 2014-2015, le Forestier en chef a complété son évaluation des volumes de bois qui n'ont pas été récoltés par l'industrie forestière au cours de la période 2008-2013. Ainsi, le 8 octobre 2014, le Forestier en chef a annoncé que 36 millions de mètres cubes de bois non récoltés entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2013 étaient maintenant disponibles à la récolte. Un volume de 11 millions de mètres cubes se trouvait dans des secteurs comportant peu de contraintes et plus intéressants pour la récolte. La majeure partie de ces volumes, soit 10 millions de mètres cubes, fait partie du groupe SEPM (sapin – épinettes – pin gris – mélèzes).

Dans son évaluation, le Forestier en chef a appliqué différents facteurs d'ajustement, tels que la prise en compte des superficies affectées par les feux, la faisabilité de ces récoltes, la mise en place de nouvelles aires protégées et autres mesures de protection.

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, ces volumes de bois ont ainsi pu, au choix du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, être laissés sur pied, mis en marché par le Bureau de mise en marché des bois ou vendus à des usines de transformation des bois.

Prolongation et mise à jour de territoires forestiers résiduels

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Forestier en chef a procédé à la mise à jour ou à la prolongation des possibilités forestières de 11 territoires forestiers résiduels.

De nouvelles informations relatives à ces territoires telles que les données récentes d'inventaire décennal (4^e programme), une mise à jour des interventions forestières et des affectations territoriales sont à la base de la décision du Forestier en chef de produire un nouveau calcul des possibilités forestières pour plusieurs territoires forestiers résiduels au Québec.

2^e Séminaire sur le calcul des possibilités forestières

Les 3 et 4 décembre 2014, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et le Bureau du forestier en chef ont présenté conjointement le 2^e Séminaire sur le calcul des possibilités forestières. L'événement a rassemblé près de 175 personnes. Une cinquantaine de participants étaient sur place alors que 120 employés du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont assisté aux présentations par vidéo conférence.

Le Séminaire avait pour but de présenter les méthodes, les outils et les moyens qui ont été mis en œuvre pour produire le nouveau calcul des possibilités forestières (période 2013-2018). L'événement visait à présenter les résultats du calcul selon divers enjeux et faire le point sur les leçons apprises ainsi que les défis à relever pour assurer l'amélioration continue du calcul dans le cadre de l'aménagement durable des forêts.

L'événement a connu un franc succès : 92 % des répondants d'un sondage de satisfaction se sont dits satisfaits du Séminaire. La transparence du Bureau du forestier en chef et la qualité des présentations constituent des éléments qui ont été parmi les plus appréciés. Les présentations du Séminaire sont disponibles sur le site Internet du Bureau du forestier en chef.



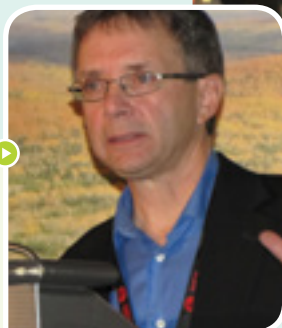
Photographe: Lise Guérin, BFEC

Le Séminaire en images

**Jean Girard, Bureau
du forestier en chef**



**Marc Plante,
Bureau
du forestier
en chef**



Membres du panel de discussion tenu au Séminaire



**Simon Legris et
Martin Pineault,
Bureau du
forestier en chef**



Analyses d'impacts comme outils d'aide à la décision

L'un des éléments de la mission du Forestier en chef consiste à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir un impact sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'expertise du Forestier en chef a été sollicitée afin de produire les évaluations d'impacts de 14 projets particuliers. Ces analyses ont notamment pour but de mesurer les impacts sur la disponibilité en bois de divers scénarios d'aires protégées.

En cours d'année, la contribution du Forestier en chef a également été demandée pour cibler les secteurs d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, évaluer les scénarios de la fusion d'unités d'aménagement en plus de collaborer à différents projets de recherche portant notamment sur l'aménagement écosystémique, les feux de forêts et les risques associés aux changements climatiques. À l'échelle régionale, on a aussi recours à l'expertise du Forestier en chef pour éclairer les effets des stratégies sylvicoles. Pour en savoir davantage sur les contributions du Bureau du forestier en chef, consultez le tableau de l'annexe 2 situé en page 45.

Progression des outils de calcul des possibilités forestières

HorizonCPF et Woodstock/Stanley

Depuis sa création en 2005, le Forestier en chef a amélioré les approches et les outils de calcul des possibilités forestières notamment en faisant l'acquisition et l'usage de la suite logicielle Woodstock/Stanley. Ce produit est d'usage courant dans plusieurs juridictions tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

En complément à cette acquisition, l'organisation a développé un logiciel sur mesure permettant de banquer et de standardiser la production des intrants du calcul et d'assurer l'archivage et la gestion des résultats. Ce logiciel, « HorizonCPF », a été progressivement mis en production par l'équipe du Forestier en chef depuis 2009.

L'usage combiné des logiciels HorizonCPF et Woodstock/Stanley permet d'intégrer au calcul des possibilités forestières les enjeux forestiers classiques de productivité et d'aménagement des forêts ainsi que des aspects économiques, fauniques et environnementaux. L'approche actuelle permet dorénavant aux analystes de travailler par optimisation et de mieux tenir compte de la répartition spatiale de la forêt.

Les avancées de l'année 2014-2015

Le Bureau du forestier en chef a le défi de moderniser ses outils de calcul afin de les adapter aux changements pour le traitement des nouvelles données du 5^e programme d'inventaire provenant de la Direction des inventaires forestiers du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Voici les principaux progrès de l'année 2014-2015 :

- Adaptation des outils en vue d'intégrer de nouveaux traitements sylvicoles et ainsi améliorer la saisie des stratégies d'aménagement forestier en constante évolution.
- Création d'outils de récupération visant à permettre aux usagers d'utiliser avec efficacité des éléments des anciens calculs en vue d'en produire de nouveaux (le système HorizonCPF est construit sur une base de données centralisée permettant de stocker les informations de base et le résultat des différentes opérations.)
- Mise au point de fonctionnalités visant à générer des livrables cartographiques pour la mise en œuvre du calcul 2013-2018 en support à la réalisation des Plans d'aménagement forestier intégré de niveau tactique (PAFI-T).
- Développement de méthodes de travail et d'outils visant à considérer de nouveaux enjeux écologiques et économiques. Ces développements permettent notamment de :
 - Prévoir l'évolution du taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier (lignes directrices du plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier.)
 - Mesurer l'effet d'éventuelles stratégies sur la proportion de bois-d'œuvre et établir des possibilités forestières qui en tiendront compte (travaux du Chantier sur la forêt feuillue.)



De gauche à droite :
Sébastien Coulombe,
Simon Allard et
Martin Côté du
Bureau du forestier
en chef

Photographe: Lise Guérin, BFEC

Les développements de la modélisation au service de l'aménagement durable des forêts

En 2014-2015, les travaux de développement technologiques ont visé à mieux prendre en compte une série d'objectifs variés et complexes dans le calcul des possibilités forestières. L'objectif était notamment d'être en mesure de mieux quantifier la valeur ou la richesse générée par les travaux en forêt. Le Bureau du forestier en chef a ainsi mis l'emphase sur les travaux suivants :

- Le développement d'une méthode pour évaluer l'effet des stratégies d'aménagement sur le flux de carbone ;
- Le maintien d'une veille scientifique et un arrimage avec le milieu de la recherche afin d'intégrer les effets probables des changements climatiques et des mesures potentielles d'adaptation ;
- L'amélioration de l'approche de modélisation des enjeux liés à la structure d'âge et à la structure interne des peuplements ;
- Le développement d'un outil pour évaluer l'effet du feu sur les possibilités forestières de concert avec un groupe en recherche opérationnelle de l'Université Laval ;
- La réalisation d'analyses économiques pour orienter les stratégies d'aménagement en vue de maximiser la valeur des retombées pour la société.

Ces travaux ont été réalisés dans une approche de collaboration, de réseautage et de partenariat avec d'autres secteurs du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à l'extérieur du gouvernement (autres provinces canadiennes, firmes d'experts-conseils, milieux universitaires et scientifiques). Ces échanges et ce partage de connaissances contribuent à faire connaître nos travaux. Ils permettent aussi au Bureau du forestier en chef de demeurer au fait de l'évolution de l'expertise et des nouvelles approches dans le domaine du calcul des possibilités forestières.

Élargissement de la portée de la certification ISO 9001

En 2014-2015, les travaux d'élargissement de la portée du système de gestion de la qualité à l'ensemble des livrables de l'organisation ont été complétés. À ce titre, le 13 mai 2014, le registraire SAI Global venait confirmer la réussite de la démarche par l'octroi d'un nouveau certificat à la norme ISO 9001 : 2008 effectif pour la période triennale 2014-2017.

Avis du Forestier en chef

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut confier au Forestier en chef tout mandat en matière de foresterie et lui demander son avis sur toute question en cette matière. Le Forestier en chef a aussi pour fonction de conseiller le ministre sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale. Ainsi, durant l'année 2014-2015, le Forestier en chef a produit les avis suivants:

- Effets des stratégies d'aménagement sur le taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier.
- Récolte par types de peuplements.
- Le succès des plantations.
- Récolte dans les contraintes opérationnelles : suivi de la recommandation du Forestier en chef de 2006.
- Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018.



Photographe : Caroline Couture

Bilan de l'état des forêts publiques du Québec (2008-2013)

La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune précise que « le Forestier en chef établit et transmet au ministre, à l'époque et dans les conditions fixées par ce dernier, un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt au sens de la disposition préliminaire de la Loi sur les forêts, pour les forêts du domaine de l'État, ainsi que des recommandations pour faciliter la poursuite de la mission du Forestier en chef.

Un premier bilan portant sur la période 2000-2008 a été rendu public en 2010. Au cours de la dernière année, le Forestier en chef a débuté les travaux de production d'un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt pour la période 2008-2013.

Ainsi, un cadre de réalisation a été élaboré par l'équipe du Bilan. Ce cadre comporte 22 enjeux couvrant particulièrement le volet « État des forêts, leur protection et leur mise en valeur. » Les éléments liés à l'aménagement durable du territoire forestier seront dégagés des constats liés à la documentation et à l'analyse de plus d'une centaine d'indicateurs. Un comité consultatif externe, composé de sept personnes reconnues dans le monde forestier, apporte un éclairage externe, participe à la rigueur et à la transparence et enrichit la démarche. La réalisation du Bilan de la période 2008-2013 est encadrée par le processus de gestion de la qualité (ISO 9001) du Bureau du forestier en chef.



Photographe : Éloïse Rheault, BFEC

Une partie des membres du comité consultatif du Bilan et de l'équipe du Forestier en chef.



Photographe : Lise Guérin, BFEC

Communications

Le site Internet du Bureau du forestier en chef, son infolettre et les médias sociaux Twitter et Facebook sont les principales plateformes de diffusion des décisions ou avis du Forestier en chef. En 2014, ces outils de communication ont été utilisés pour diffuser les documents, décisions ou avis suivants :

- 14 mai 2014 – La décision *Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018*
- 4 juillet 2014 – L'avis *Récolte dans les contraintes opérationnelles: suivi de la recommandation du Forestier en chef de 2006*
- 8 octobre 2014 – Les volumes de bois non récoltés de la période 2008-2013
- 12 novembre 2014 – Annonce du Bureau du forestier en chef et de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour la tenue du 2^e Séminaire sur le calcul des possibilités forestières
- 28 janvier 2015 – Résultats du sondage portant sur le taux de satisfaction relatif au 2^e Séminaire
- 6 février 2015 – Portrait de la forêt feuillue et mixte à feuillus durs au Québec – *Survivance historique et Perturbations et leur effet sur la dynamique forestière*
- En continu pendant l'année 2014-2015 – Mise en ligne de décisions de prolongations ou de modifications de 11 territoires forestiers résiduels.

Le site Internet constitue également la plate forme de diffusion des documents du support à la mise en œuvre de calcul des possibilités forestières de même que les présentations PowerPoint livrées lors de la participation des employés du Bureau du forestier en chef à différents événements forestiers et colloques.

Séminaire sur le calcul des possibilités forestières

Le séminaire organisé par le Bureau du forestier en chef et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec en décembre 2014 a été la principale activité de communication de l'année. Afin de rejoindre un maximum de participants du ministère répartis dans l'ensemble des régions du Québec, notre équipe s'est assuré de retransmettre les présentations via le système de conférence Web. Ainsi, près de 175 personnes ont pu assister aux conférences et échanger avec les présentateurs.

Communications internes

Les employés du Bureau du forestier en chef sont répartis dans 16 lieux physiques au Québec. L'intranet et la conférence Web constituent les principaux outils de gestion et de communication au sein de l'organisation.

Une à deux fois par année, le Bureau du forestier en chef rassemble ses employés lors d'une rencontre générale afin de leur livrer les orientations et les mandats et définir comment y arriver dans une organisation dispersée. Ce moyen permet de progresser dans les fondements de ce que la gestion mobilisatrice identifie comme étant : Clarté, Influence, Compétence et Reconnaissance. Ces objectifs sont d'ailleurs inscrits au plan de gestion mobilisatrice du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ces rencontres permettent également de tenir des ateliers de travail sur les principaux défis, les moyens à mettre en œuvre pour les relever et partager les compétences. Cette activité est aussi une contribution pour assurer la continuité de la mission du Bureau du forestier en chef dans un contexte en mouvance. La rencontre générale de l'année 2014-2015 s'est tenue à Saint-Gédéon dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean en mai 2014.



Photographe : Lise Guérin, BFEC

**Rencontre générale des employés
du Bureau du forestier en chef**

Plan d'action de développement durable 2013-2015

L'année 2014-2015 a été marquée par des activités de prise en compte de divers éléments de développement durable dans le calcul des possibilités forestières. Ces activités correspondent à la réalisation de l'action 4.1 du suivi du Plan d'action de développement durable 2013-2015. Ainsi, 13 équipes ont été formées pour documenter les éléments suivants : le carbone, les coûts d'opérations forestières, les feux de forêt, la spatialisation, le rendement durable, les habitats fauniques, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la valeur des services écologiques, le caribou forestier, la rentabilité des investissements sylvicoles, les structures et classes d'âge, les changements climatiques et la biomasse.

L'objectif de chacun des comités de travail était de rassembler et synthétiser les résultats des récentes études scientifiques afin de préciser les effets de chacun de ces éléments sur la croissance des arbres et sur la composition des peuplements forestiers.

Le tableau 2 situé en page 37 précise les actions réalisées en 2013-2014 pour contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan d'action de développement durable 2013-2015.



Photographe : Jean-Marie Bilodeau, MFFP



Photographe : Robin Lefrançois, MFFP



Photographe : Éric Fillion, MFFP

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Compte tenu de son statut d'indépendance et dans un souci de transparence, le Forestier en chef avait produit, peu après son entrée en fonction en 2005, son propre plan stratégique portant sur la période 2008-2011. En 2012, le Bureau du forestier en chef a adopté son deuxième plan stratégique couvrant cette fois la période 2012 à 2016. Il contient trois orientations générales et dix-huit objectifs spécifiques. Le tableau suivant présente le bilan des réalisations du Plan stratégique 2012-2016 du Forestier en chef pour la période 2014-2015.

TABLEAU 1
ACTIONS RÉALISÉES POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
INSCRITS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Orientation 1 | AMÉLIORER LES PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

AXE D'INTERVENTION 1

Analyse des impacts sur les possibilités forestières des modalités d'intervention aux niveaux local, régional et provincial

OBJECTIF 1 Produire des évaluations d'impacts sur la possibilité forestière comme outil d'aide à la décision aux niveaux local, régional et provincial

INDICATEUR 1.1

Nombre d'évaluations produites en conformité avec les spécifications convenues (livrables, échéancier, ressources)

CIBLE

100 % produites en conformité avec les spécificités convenues. Corrections opportunes, le cas échéant, de toutes les non-conformités

ACTIONS RÉALISÉES

Le Forestier en chef a produit 14 évaluations d'impacts au cours de l'année 2014-2015.

OBJECTIF
ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 2

Détermination et révision des possibilités forestières pour les unités d'aménagement et les forêts de proximité

OBJECTIF 2.1 Développer et mettre à contribution les méthodes, les outils, l'infrastructure technologique et les connaissances

INDICATEUR 2.1.1

Disponibilité et fiabilité du système Horizon CPF et de Woodstock/Stanley

CIBLE

90 % des problèmes solutionnés en moins de 48 heures

ACTIONS RÉALISÉES

Les problèmes ont été résolus dans les délais.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.1.2

Intégration dans le calcul 2018-2023 de modèles relatifs à la biomasse et au carbone forestier

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Les méthodes et l'expertise développées seront déployées dans les nouveaux modèles de calcul des possibilités forestières.

TRAVAUX EN COURS

INDICATEUR 2.1.3

Modélisation de l'impact des changements climatiques et des perturbations naturelles sur l'état et la productivité des écosystèmes forestiers

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Développement d'un modèle de planification intégrant l'enjeu des feux de forêt.
Ce projet est réalisé avec le consortium de recherche FORAC.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 2.2 Produire, diffuser et mettre à jour le Manuel de détermination des possibilités forestières

INDICATEUR 2.2.1

Production de la première version du Manuel

CIBLE

Printemps 2013

ACTIONS RÉALISÉES

Finalisation des fascicules du Manuel et mise en ligne sur le site Internet.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.2.2

Production de la deuxième version du Manuel intégrant des notions de rendement durable

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Il est prévu de réviser la version 1 du Manuel en vue de l'adapter aux changements survenus.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 2.3 Déterminer les possibilités forestières pour 2013-2018

INDICATEUR 2.3.1

Détermination des possibilités forestières des forêts de proximité

CIBLE

Automne 2015

ACTIONS RÉALISÉES

En 2014-2015, une mise à jour des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels a été entreprise, les résultats ont été mis en ligne après le 1^{er} avril 2015.

OBJECTIF
ATTEINT

INDICATEUR 2.3.2

Diffusion des possibilités forestières (CPF) des unités d'aménagement

CIBLE

Été 2013

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en ligne des résultats du calcul des possibilités forestières valides du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

OBJECTIF
ATTEINT

OBJECTIF 2.4 Déterminer les possibilités forestières pour 2018-2023

INDICATEUR 2.4.1

Diffusion des possibilités forestières (CPF) des unités d'aménagement et des forêts de proximité

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Révision de la méthodologie de production du calcul des possibilités forestières des unités d'aménagement.
Élaboration des modèles pour les 19 unités d'aménagement comportant de nouvelles données.

TRAVAUX
EN COURS

AXE D'INTERVENTION 3

Production et diffusion d'avis et d'observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts

OBJECTIF 3 Produire et diffuser des avis et des observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts

INDICATEUR 3.1

Proportion des avis produits à la satisfaction des demandeurs

CIBLE

100 % des avis produits

ACTIONS RÉALISÉES

Planification triennale des avis en collaboration avec les autres secteurs du ministère.
La production des avis a été encadrée par le système de gestion de la qualité ISO 9001.

TRAVAUX EN COURS

INDICATEUR 3.2

Nombre d'avis et d'observations produits

CIBLE

5 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Production de 5 avis.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 4

Évaluation quinquennale de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable

OBJECTIF 4.1 Déterminer le cadre d'évaluation de l'aménagement durable des forêts pour 2008-2013

INDICATEUR 4.1.1

Diffusion du document du cadre d'évaluation

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

Diffusion d'un cadre de réalisation accepté par le comité consultatif.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 4.2 Produire et diffuser le bilan 2008-2013

INDICATEUR 4.2.1

Diffusion du bilan

CIBLE

Automne 2014

ACTIONS RÉALISÉES

La diffusion du bilan 2008-2013 sera effectuée en 2015.

TRAVAUX EN COURS

AXE D'INTERVENTION 5

Développement des connaissances

OBJECTIF 5.1 Implanter et opérer une unité de veille scientifique

INDICATEUR 5.1.1

Infrastructure d'acquisition et d'échanges de connaissances avec des organismes de recherche

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

Collaboration du Forestier en chef à 5 projets de recherche.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 5.2 Consolider le réseau de partage de connaissances du personnel

INDICATEUR 5.2.1

Fiches de suivi des échanges

CIBLE

Mise à jour mensuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Séminaire sur le calcul des possibilités forestières en décembre 2014.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

INDICATEUR 5.2.2

Recours à des ressources spécialisées externes

CIBLE

En continu

ACTIONS RÉALISÉES

Mise sur pied d'un réseau de contacts d'environ 75 experts pour la rédaction des fascicules du Manuel de détermination des possibilités forestières.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 5.3 Développer les relations avec le milieu de la recherche

INDICATEUR 5.3.1

Analyse et communication des besoins de recherche et développement

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Les besoins de recherche communiqués à la Direction de la recherche forestière ont porté sur : Les espèces menacées et vulnérables, les vieilles forêts, les produits forestiers non ligneux, l'effet des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers, les modèles de croissance, le rendement des traitements sylvicoles et l'intégration des enjeux d'aménagement forestier.

TRAVAUX EN COURS

INDICATEUR 5.3.2 Nombre de projets réalisés conjointement	CIBLE 3 par an	ACTIONS RÉALISÉES Participation à divers projets de recherche concernant les vieilles forêts, le carbone forestier, la récolte en relation avec l'habitat du caribou forestier, le rendement durable, le volet économique, la modélisation et les feux de forêts.	OBJECTIF ATTEINT
---	--------------------------	---	-------------------------

AXE D'INTERVENTION 6

Contrôle de la qualité des intrants, des processus et des résultats

OBJECTIF 6.1 Maintenir fonctionnel le système de gestion de la qualité pour la détermination des possibilités forestières

INDICATEUR 6.1.1 Enregistrement ISO 9001 des processus de calcul des possibilités forestières	CIBLE Renouvellement de l'enregistrement sur une base annuelle	ACTIONS RÉALISÉES Réalisation de 3 audits internes visant à vérifier les procédures, méthodes et systèmes. Ré-enregistrement et extension de la norme ISO 9001 à l'ensemble des produits du Bureau du forestier en chef.	OBJECTIF ATTEINT
---	--	---	-------------------------

OBJECTIF 6.2 Mettre en place un processus qualité pour le bilan 2008-2013

INDICATEUR 6.2.1 Attestation de la rigueur des processus et de l'exactitude des résultats	CIBLE 2014	ACTIONS RÉALISÉES Intégration du Bilan 2008-2013 dans la portée de la certification ISO 9001 du Bureau du forestier en chef.	OBJECTIF ATTEINT
---	----------------------	--	-------------------------

INDICATEUR 6.2.2 Rapport d'examen du Bilan par les parties intéressées	CIBLE 2014	ACTIONS RÉALISÉES Examen des différentes parties du Bilan par les membres du comité consultatif.	TRAVAUX EN COURS
--	----------------------	--	-------------------------

OBJECTIF 6.3 Recourir à des intrants de qualité dans les délais requis

INDICATEUR 6.3.1

Niveau de satisfaction dans la réalisation des ententes avec les fournisseurs

CIBLE

100 %

ACTIONS RÉALISÉES

Réalisation de sondages de satisfaction auprès des participants du Séminaire et du Secteur des opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

OBJECTIF ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 7

Développement des ressources humaines

OBJECTIF 7.1 Favoriser la synergie du personnel et des équipes

INDICATEUR 7.1.1

Nombre de rencontres générales du personnel

CIBLE

2 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Une rencontre générale s'est tenue lors de l'année 2014-2015.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

INDICATEUR 7.1.2

Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communication

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en œuvre de stratégies de communication interne et externe pour les événements :

- Nouvelles possibilités forestières valides à compter du 1^{er} avril 2015 ;
- Séminaire sur le calcul des possibilités forestières.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 7.2 Développer les compétences professionnelles

INDICATEUR 7.2.1

Production du plan annuel de développement des ressources humaines

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Réalisation d'un inventaire des compétences des employés et d'un référentiel des compétences pour l'organisation.

OBJECTIF ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 8

Communications publiques

OBJECTIF 8.1 Diffuser les possibilités forestières 2013-2018 et 2018-2023 auprès de la clientèle

INDICATEUR 8.1.1

Disponibilité des possibilités forestières sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Été 2013 (2013-2018)
Automne 2016 (2018-2023)

ACTIONS RÉALISÉES

Détermination et mise en ligne des résultats du calcul pour les 71 unités d'aménagement.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 8.2 Informer la population sur l'état des forêts et les résultats obtenus en matière d'aménagement durable

INDICATEUR 8.2.1

Diffusion des décisions, avis, observations et bilan

CIBLE

100 % des documents diffusés sur le site Internet

ACTIONS RÉALISÉES

Le Bilan de l'état des forêts publiques au Québec et de leur aménagement durable (2008-2013) sera publié en 2015.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 8.2.2

Fréquence des visites sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Accroissement annuel de 20 %

ACTIONS RÉALISÉES

Un problème technique ne permet pas de connaître la donnée des fréquentations du site Internet pour cette année.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

INDICATEUR 8.2.3

Nombre de présentations sur diverses tribunes et événements par le Forestier en chef ou son personnel

CIBLE

15 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Présentations du Bureau du forestier en chef aux événements suivants :

- Mars 2015 – Colloque du Réseau Ligniculture Québec
- Décembre 2014 – Séminaire sur le calcul des possibilités forestières (14 présentations)
- Novembre 2014 – Congrès de l'Association des biologistes du Québec
- Novembre 2014 – Colloque Triade
- Novembre 2014 – Université Laval – Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
- Octobre 2014 – 6^e Forum annuel CRRNT-O
- Octobre 2014 – Université du Québec à Chicoutimi – Formation des éco-conseillers
- Mai 2014 – Rendez-vous des Ressources naturelles de La Sarre
- Avril 2014 – Interprovincial Ressources analyses

OBJECTIF ATTEINT

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Dans son *Plan d'action de développement durable 2013-2015*, le Bureau du forestier en chef a retenu cinq objectifs organisationnels. Ces derniers sont étroitement reliés à ceux de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Chaque objectif se décline en actions, indicateurs et cibles. La section « actions réalisées » permet de préciser l'état d'avancement de chacun des objectifs du Plan d'action de développement durable.

TABLEAU 2
ACTIONS RÉALISÉES POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
INSCRITS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Orientation 1 | AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

OBJECTIF 1 Intégrer les principes de développement durable dans les mandats du Forestier en chef

<p>ACTION 1.1</p> <p>Prendre en considération, a priori, les préoccupations sociales, économiques et environnementales ainsi que les balises de la Stratégie d'aménagement durable des forêts dans la détermination des possibilités forestières</p>	<p>INDICATEUR</p> <p>Nombre d'unités d'aménagement (UA) intégrant des paramètres d'aménagement durable des forêts (ADF) dans la détermination des possibilités forestières 2013-2018</p>	<p>CIBLE</p> <p>Cent pour cent des UA intégrant des paramètres d'ADF dans la détermination des possibilités forestières 2013-2018</p>	<p>ACTIONS RÉALISÉES</p> <p>Toutes les unités d'aménagement considèrent au moins six paramètres de développement durable ainsi que ceux de l'aménagement durable des forêts.</p>	<p>OBJECTIF ATTEINT</p>
<p>ACTION 1.2</p> <p>Produire, pour 2013, le <i>Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018</i> (MDPF)</p>	<p>INDICATEUR</p> <p>État d'avancement de la production du MDPF</p>	<p>CIBLE</p> <p>Produire, pour 2013, le Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018</p>	<p>ACTIONS RÉALISÉES</p> <p>Le Manuel a été produit en version complète et finale et mis en ligne sur le site Internet. Des copies du Manuel en format imprimé ont été transmises aux personnes ayant contribué à la production du document.</p>	<p>OBJECTIF ATTEINT</p>

OBJECTIF 2.1 Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

ACTION 2.1

Offrir des activités de sensibilisation et de formation en développement durable au personnel du Bureau du forestier en chef

INDICATEUR

Nombre d'employés ayant participé aux activités de sensibilisation et de formation

CIBLE

Sensibiliser, pour 2015, plus de 80 % du personnel

ACTIONS RÉALISÉES

Le personnel du Bureau du forestier en chef a assisté à une activité de sensibilisation et de formation. Cette action se poursuivra en 2015-2016.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 3 Produire un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats en matière d'aménagement durable des forêts

ACTION 3.1

Produire le Bilan portant sur la période 2008-2013 en référant aux principes de développement durable

INDICATEUR

État d'avancement des travaux du Bilan 2008-2013

CIBLE

Déposer, pour 2015, le Bilan portant sur la période 2008-2013

ACTIONS RÉALISÉES

Le cadre de réalisation du Bilan 2008-2013 a été approuvé par le comité consultatif. Les données servant à documenter les indicateurs ont été récoltées et analysées afin de répondre aux questions soulevées pour chacun des enjeux. La rédaction est présentement en cours.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 4 Évaluer l'impact, a priori, de projets, de politiques, de programmes, de stratégies ou de scénarios de développement

ACTION 4.1

Entretien et améliorer le système de calcul des possibilités forestières en poursuivant des considérations relatives au développement durable

INDICATEUR

Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable, comme l'économie, le carbone ou la biomasse, introduits dans le système de calcul des possibilités forestières

CIBLE

Prendre en compte, pour 2015, trois nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le système de calcul des possibilités forestières

ACTIONS RÉALISÉES

Treize équipes de travail ont poursuivi les travaux de prise en compte dans le calcul des possibilités forestières d'éléments liés au développement durable. Les résultats d'analyses ont été présentés au personnel du BFEC.

TRAVAUX EN COURS

ACTION 4.2

Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières requises comme outil d'aide à la décision pour l'État et les organismes régionaux

INDICATEUR

Nombre d'évaluations d'impacts produites

CIBLE

Produire 90 % des évaluations d'impacts dans les délais convenus

ACTIONS RÉALISÉES

Le Bureau du forestier en chef a produit 14 évaluations d'impacts au cours de la dernière année.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 5 Adopter des pratiques écoresponsables dans les activités courantes de gestion au Bureau du forestier en chef

ACTION 5.1

Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement des procédures de mise en œuvre et de suivi des actions découlant du cadre de gestion environnementale du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Terminer, pour 2014, la mise en œuvre et les procédures de suivi des actions identifiées dans le cadre de gestion environnementale du Bureau du forestier en chef et du *Plan d'action de développement durable 2013-2015* du Bureau du forestier en chef

ACTIONS RÉALISÉES

L'organisation produit des tableaux et des figures afin d'illustrer la consommation de carburant et le kilométrage liés aux déplacements d'affaires du personnel. Ces indicateurs de performance sont transmis aux employés afin de les tenir informés.

Des procédures ont été mises en place pour augmenter la fréquence d'utilisation de la salle de vidéoconférence, le déplacement en covoiturage, le transport en commun et la location de véhicules moins polluants.

**OBJECTIF
ATTEINT**

Agenda 21 de la culture du Québec

Conformément à une requête gouvernementale rédigée par le Bureau de coordination en développement durable, le Bureau du forestier en chef a retenu, dans son *Plan d'action de développement durable 2013-2015*, un des objectifs découlant du thème Culture, territoire et environnement (4)* de l'Agenda 21 de la culture du Québec soit :

- Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite.
- Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels, et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone (17)

OBJECTIF DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

Renforcer la viabilité et la résilience des communautés autochtones (19)**

ACTION	INDICATEUR	CIBLE	ACTIONS RÉALISÉES
Prendre en compte les besoins et les préoccupations des communautés autochtones dans le calcul et la détermination des possibilités forestières	Le nombre de communautés autochtones rencontrées	Prendre en compte les besoins et les préoccupations de six communautés autochtones	Treize communautés autochtones ont été rencontrées pour prendre en compte leurs besoins et répondre de leurs préoccupations lors de la dernière revue externe. Un avis a été rédigé à la demande des communautés Cris. Les attributs de l'Entente de la paix des braves ont été intégrés dans le calcul des possibilités forestières. L'action se poursuivra dans le prochain exercice de calcul des possibilités forestières.

OBJECTIF
ATTEINT

* Numéro correspondant à l'un des 4 thèmes inscrits dans le document Chantier culture.

** Numéro correspondant à l'un des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

PLAN D'ACTION DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF POUR 2015-2016

Les résultats excomptés suivants sont prévus pour l'exercice 2015-2016.

Calcul des possibilités forestières

- Diffuser les résultats de la détermination des possibilités forestières 2013-2018 pour les territoires forestiers résiduels.
- Entreprendre le calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023 pour les unités d'aménagement ayant de nouvelles données d'inventaire forestier.
- Mettre en œuvre des orientations visant à intégrer la notion de « rendement durable » dans le calcul des possibilités forestières.
- Assurer la maintenance du système HorizonCPF et déployer les améliorations nécessaires pour l'adapter aux nouvelles données d'inventaires forestiers.
- Poursuivre le développement des approches de modélisation sur divers enjeux reliées à la mission.

Bilan de l'état des forêts publiques du Québec et de leur aménagement durable – 2008-2013

- Publier le Bilan – 2008-2013.
- Évaluer les résultats de la diffusion du Bilan.
- Produire et publier des études et des analyses dans la suite des travaux du Bilan.

Avis du Forestier en chef

- Publier 5 avis.

Support à la décision

- Produire des analyses relatives aux effets sur la possibilité forestière de décisions projetées.

Gestion organisationnelle

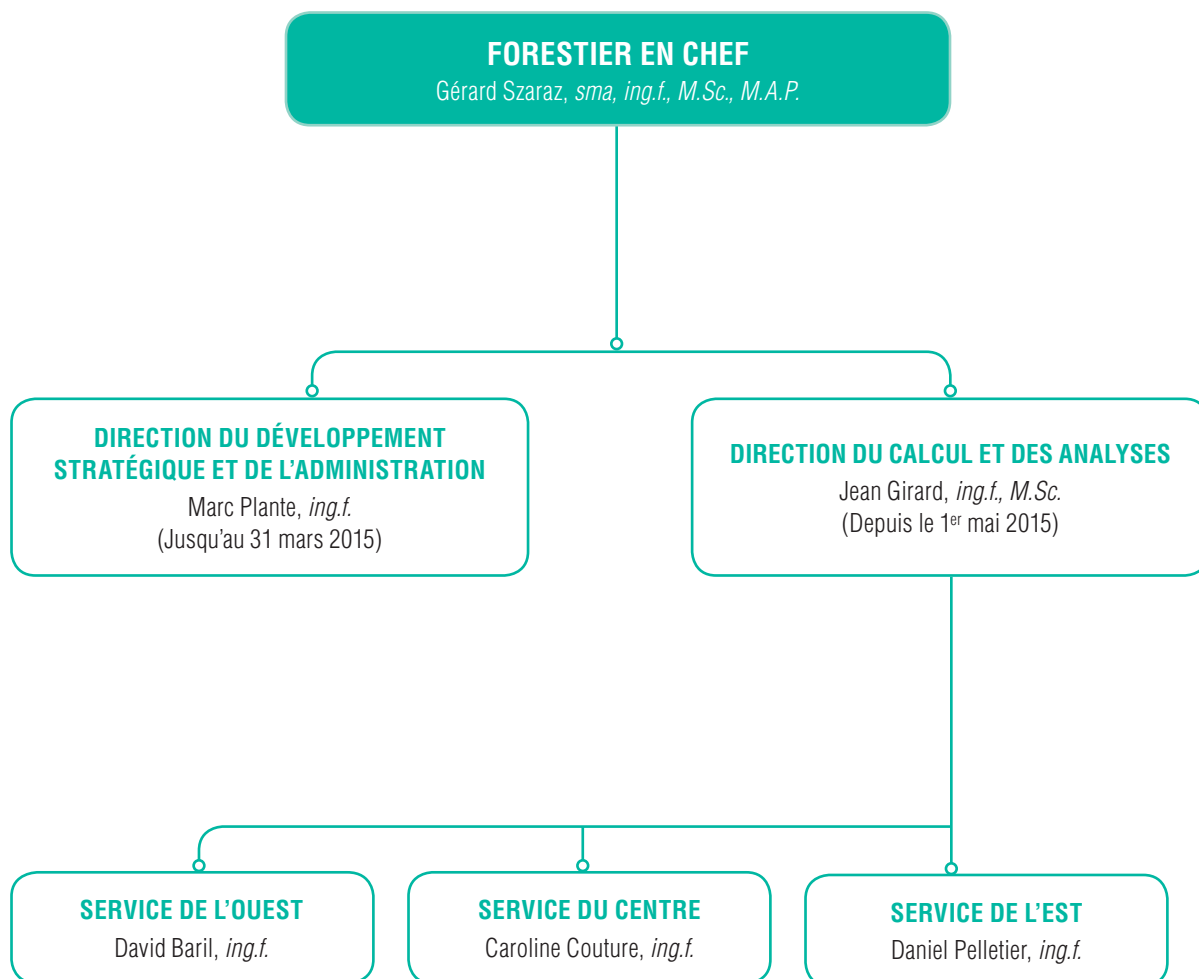
- Mettre en œuvre le plan de réorganisation administrative suite aux compressions budgétaires et à la réduction des effectifs.
- Maintenir le système de gestion de la qualité enregistré ISO-9001.
- Amorcer les travaux menant au Plan stratégique 2016-2021.

Plan d'action de développement durable

En 2015-2016, le Bureau du forestier en chef se joindra au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour élaborer un plan d'action en développement durable commun. Les réalisations prévues pour la prochaine année financière sont :

- Élaboration du plan d'action de développement durable 2015-2020 en relation avec la nouvelle stratégie de développement durable ;
- Réalisation d'une activité de formation pour la prise en compte des principes de développement durable disponible pour tout le personnel du ministère ;
- Élaboration d'une grille d'aide pour la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux, plan stratégique, plan d'action ministériel, politiques, stratégies et programmes budgétaires.

ANNEXE 1 Organigramme



Un des éléments au cœur de la mission du Bureau du Forestier en chef est de mettre son expertise et ses outils de calcul au service du Ministère et des décideurs en produisant notamment divers analyses d'impacts.

Le tableau suivant précise les principales contributions du Bureau du forestier en chef au cours de l'année 2014-2015.

Sujet	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
Nouvelles lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	MFFP, secteur Faune et Parcs	Évaluation des taux de perturbation suite à l'application des lignes directrices actuelles et proposées. Évaluation des impacts sur les possibilités forestières de la nouvelle proposition de lignes directrices 2013-2023 selon divers scénarios.
Aires protégées	MFFP, en réponse à des propositions du MDDLCC	Évaluation d'impact sur les possibilités forestières de projets d'aires protégées.
Stratégie de production de bois	MFFP, secteur des Forêts et Chantier sur la Stratégie de production de bois	Évaluation de l'efficacité des investissements sylvicoles à l'échelle stratégique.
Aménagement écosystémique : enjeu structure d'âge	MFFP, secteurs des Forêts et des Opérations régionales	Diagnostic de l'état de situation des vieilles forêts et de leur représentativité à l'échelle de l'unité d'aménagement et analyse d'impact de nouvelles propositions.
Carbone forestier	MFFP, secteurs des Forêts	Évaluation de l'effet de stratégies d'aménagement sur le bilan carbone dans certaines unités d'aménagement.
Certification des pratiques forestières	MFFP, secteur des Opérations régionales	Production de documents de support nécessaires à la démonstration de l'atteinte d'enjeux d'aménagement forestier durable.
Changements climatiques	MFFP, secteur des Forêts	Évaluation des risques causés par les changements climatiques sur l'atteinte des objectifs d'aménagement forestier et proposition de scénarios adaptatifs d'aménagement forestier.
Collaboration à des projets de recherche	Universités et centres de recherche	Support à la modélisation dans le cadre de la réalisation de neuf projets de recherche (feux, changements climatiques, caribou forestier, aménagement écosystémique).

Sujet	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
Chantier sur la forêt feuillue	MFFP, secteurs des Forêts et des Opérations régionales	Préparation du portrait de l'historique d'aménagement et de perturbations naturelles de la forêt feuillue. Modélisation de nouveaux traitements.
Volumes non récoltés	MFFP, secteurs des Forêts	Caractérisation des volumes disponibles et aide à la décision pour déterminer les volumes attribuables (contraintes opérationnelles, types de forêt).
Rendement durable	MFFP, secteur des Forêts	Documentation et proposition d'améliorations à la définition du rendement soutenu et la mise en œuvre du rendement durable.
Développement d'outils économiques	MFFP, secteur des Forêts (Bureau de mise en marché des bois)	Recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des budgets sylvicoles (valeur actualisée nette des stratégies sylvicoles).
Attribution de bois	MFFP, secteur des Forêts (Direction de la gestion des stocks ligneux)	Répartition des bois par produits des possibilités forestières annoncées.
Analyses d'impact des stratégies	Comité CRÉ et Direction régionale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Évaluation de l'effet sur les possibilités forestières de la fusion d'unités d'aménagement dans la région. Analyse d'intensification de l'aménagement forestier.
Effet de possibilité de la ligniculture	Sous-comité table GIRT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Analyse de rendement du peuplier et du mélèze hybrides.
Évaluation d'impact	Sous-comité table GIRT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Analyses de scénarios pour des territoires fauniques structurés, pour la structure d'âge et pour les indices de qualité de l'habitat (IQH).
Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)	MFFP, secteur des Forêts	Contribution du Bureau du forestier en chef visant à identifier les secteurs d'arrosage contre la TBE.
Amélioration de la planification forestière	MFFP, secteur des Forêts	Évaluation de scénarios de fusion des unités d'aménagement.
Support à la décision régionale	Comité CRÉ-MFFP de la région du Bas Saint-Laurent	Analyse des coûts-bénéfices des cibles proposées pour l'aménagement écosystémique et pour l'intensification de la production ligneuse ainsi que des différentes études pour la création d'aires protégées.
Évaluation des feuillus boréaux	Rendez-vous des ressources naturelles (La Sarre)	Évaluation de la quantité, de la caractérisation et de la localisation des feuillus boréaux.

ANNEXE 3 Liste des acronymes

- ADF:** Aménagement durable des forêts
- BFEC:** Bureau du forestier en chef
- CPF:** Calcul des possibilités forestières
- CRÉ:** Conseil régional des élus
- CRRNT:** Commission régionale sur les Ressources naturelles et le territoire
- FA:** Fonctionnement autre
- FP:** Fonctionnement personnel
- FORAC:** De la forêt au client. Le consortium FORAC est un centre d'experts pour l'avancement de l'industrie des produits forestiers
- IQH:** Indice de qualité de l'habitat
- ISO:** International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
- LADTF:** Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
- MDDLCC:** Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- MDPF:** Manuel de détermination des possibilités forestières
- MFFP:** Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MRNF:** Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- PAFI-T:** Plan d'aménagement forestier intégré tactique
- SEPM:** Sapin, épinettes, pin gris, mélèze
- TBE:** Tordeuse des bourgeons de l'épinette
- T-GIRT:** Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire
- UA:** Unité d'aménagement

Pour en connaître davantage sur les acronymes et abréviations reliés au secteur forestier, vous pouvez consulter l'adresse Internet suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>

*Bureau du forestier
en chef*

Québec 